



Le projet de loi et les certificats nous tiennent occupés

Le ministre accepte la recommandation de l'Ordre concernant le retrait des dispositions sur les «différentes catégories d'enseignants» du projet de loi 160.

de Margaret Wilson

Au cours des dernières semaines, l'Ordre s'est concentré sur les dispositions du projet de loi 160 qui semblaient miner notre mandat en matière de délivrance de la compétence pour enseigner et d'établissement de normes d'exercice pour la profession enseignante.

La création possible de différentes catégories d'enseignants, certains membres de l'Ordre d'autres non, nuisait à notre responsabilité de gérer la profession dans l'intérêt du public. La réplique du conseil ne s'est pas fait attendre. La réaffirmation que les élèves de l'Ontario ont le droit de recevoir une éducation par des enseignantes et des enseignants qualifiés a trouvé une oreille attentive chez le public.

Le ministre de l'Éducation et de la Formation a constaté le bien-fondé de nos craintes et accepté que se tiennent des rencontres entre le personnel de l'Ordre et celui du ministère.

Le gouvernement a finalement retiré les quatre dispositions qui auraient pu servir à créer une structure de réglementation parallèle tout en clarifiant son intention à l'égard des obligations et des qualifications minimales des personnes désignées pour aider les enseignantes et enseignants ou pour compléter l'enseignement offert dans les écoles élémentaires ou secondaires.

Ceux et celles d'entre vous qui travaillent déjà avec d'autres professionnels et auxiliaires connaissent la politique actuelle du ministère sur les obligations et les qualifications des intervenants non qualifiés.

DES EXCUSES

Nombreux sont les membres qui nous ont fait part dans les derniers mois d'erreurs relevées dans les documents que l'Ordre leur a envoyés. Nous vous prions de nous

excuser de ces erreurs. Nous travaillons avec acharnement pour les corriger.

Les renseignements ont été colligés à partir de dossiers provenant du ministère de l'Éducation et de la Formation, des conseils scolaires, des écoles privées et des formulaires de demande d'adhésion. Le transfert de ces renseignements s'est avéré particulièrement ardu puisqu'ils étaient colligés sur toute une gamme de supports, allant des fichiers électroniques, des microfiches et des microfilms aux copies sur papier.

Au moment de faire parvenir aux membres leur carte de compétence mise à jour, nous nous doutions bien qu'il y manquerait, dans certains cas, des renseignements importants, comme le changement de nom ou l'obtention de qualifications et grades additionnels, qui n'avaient peut-être pas été signalés au ministère.

C'est pourquoi nous avons envoyé un formulaire de demande de correction de renseignements avec la carte de compétence.

DES ERREURS D'IL Y A 20 ANS

Toutefois, nous avons appris après avoir envoyé les cartes de compétence que les dates des grades obtenus avant 1977 étaient toutes erronées. Quand le brevet d'enseignement de l'Ontario a été instauré il y a près de 20 ans, la date d'obtention des grades a été remplacée par la date à laquelle les renseignements ont été saisis dans les dossiers du ministère. Dans certains cas, le problème s'est poursuivi après 1978. La Carte des qualifications du personnel enseignant de l'Ontario ne faisait pas mention de ces dates et les erreurs sont



Margaret Wilson

donc passées inaperçues.

Ce problème et la saisie erronée des dates dans les dossiers du ministère sont à la source de nombre d'erreurs apparaissant sur les cartes délivrées par l'Ordre en 1997. De nombreuses erreurs sont également attribuables au transfert d'information d'une source à une autre.

L'Ordre a mis en œuvre une opération imposante pour rectifier ces erreurs. Nous avons demandé au personnel enseignant de nous faire part de toutes erreurs de sorte que nous puissions les corriger avant de délivrer la carte de 1998. Le personnel de l'Ordre travaille soirs et week-ends pour redresser la situation.

AIDEZ L'ORDRE À METTRE DE L'ORDRE

Nous avons envoyé à chaque école publique, séparée et privée de la province des affiches qui indiquent clairement comment rectifier ces erreurs. Nous également envoyé des formulaires de demande de correction de renseignements avec l'affiche. Notre chronique « *La Division des services aux membres répond à vos questions* » vous offre également des renseignements supplémentaires à cet égard.

L'Ordre délivrera aux membres en règle la prochaine carte de compétence au début du printemps prochain. Pour que votre carte reflète fidèlement vos qualifications, veuillez nous indiquer dès que possible les erreurs sur votre carte de 1997. ■